

Interview : Les Américains veulent infliger la peine de mort au dictateur déchu

Libération, 19 décembre 2003

Par Pierre Hazan

Depuis trois décennies, Cherif Bassiouni est l'un des praticiens les plus actifs du droit pénal international. Ce professeur égypto-américain qui enseigne à Chicago a été la figure de proue de la commission d'experts des Nations unies chargée en 1992 d'enquêter sur les crimes commis dans l'ex-Yougoslavie. Par la suite, il fut l'un des maîtres d'oeuvre de la conférence de Rome en 1998, qui établit les statuts de la Cour pénale internationale. Ces derniers mois, sollicité avec d'autres juristes par les autorités américaines, Cherif Bassiouni a été l'un des principaux artisans du futur tribunal pénal irakien. Il ne ménage cependant pas ses critiques à l'égard de la future cour.

Pourquoi les Etats-Unis ont-ils choisi la voie d'un tribunal pénal irakien pour juger Saddam Hussein ?

En avril 2003, à la demande du département d'Etat, j'ai créé un groupe qui planche sur la reconstruction de l'Irak post-Saddam Hussein. Avec d'autres personnes, j'ai soumis trois propositions pour juger les crimes commis par Saddam Hussein : soit créer un tribunal pénal international irakien sur le modèle de l'ex-Yougoslavie, soit créer un tribunal semi-onusien comme celui du Sierra Leone, soit encore, mettre sur pied un tribunal irakien. Sans surprise, les Américains ont éliminé d'entrée la première option. Hostiles à la Cour pénale internationale, ils ne tiennent pas à créer un nouveau tribunal international ad hoc. Ils rejettent l'idée d'un tribunal mixte pour une raison primordiale : comme les Irakiens, qui ont tellement souffert sous Saddam, ils veulent infliger la peine de mort au dictateur déchu. Or les règles onusiennes excluent cette sentence. L'administration Bush n'a pas envie de garder en captivité jusqu'à la fin de ses jours, un homme qui continuerait depuis sa cellule son combat contre Washington.

Le Conseil du gouvernement irakien qui établit un tribunal spécial est donc issu de votre troisième proposition ?

A 80 %, oui. Il y a cependant, certaines différences. J'estimais que les juges devaient être originaires du monde arabe. Cela me semblait un message fort à l'égard des dirigeants et des peuples de la région : celui de dire que le monde arabe est capable lui-même de rendre une justice exemplaire. J'estimais aussi que les juges devaient être nommés par le conseil supérieur de la magistrature qui aurait été réinstitué. Or, que constate-t-on ? C'est le Conseil de gouvernement irakien, nommé par les Américains, qui aura le pouvoir de décider des juges. Donc, le tribunal aura lui-même un problème de légitimité à moins, bien entendu, que la nomination des juges n'intervienne qu'après la tenue d'élections en Irak. L'idée me rappelle la justice coloniale française ou britannique, où, derrière l'apparence d'une justice locale, ce sont les grandes puissances qui tiraient les ficelles.

Vous estimez que le tribunal qui jugera Saddam et d'autres bourreaux sera sous influence américaine ?

Les Américains ont rassemblé déjà trois millions de documents, qui racontent les trente-cinq ans de terreur sous Saddam Hussein. Ce procès est une opération très sophistiquée si on veut que les auditions du tribunal servent non seulement à sanctionner Saddam pour ses forfaits, mais aussi à faire l'histoire de ces trois décennies d'horreur. Les Irakiens n'ont pas l'expertise pour se livrer à cet énorme travail. Les Européens ne le feront pas car ils sont hostiles à la peine de mort. Bref, ce seront les Américains qui joueront un rôle clé, même s'ils n'apparaîtront pas officiellement au premier plan.

Tous les pays occidentaux ont aidé Saddam Hussein à bâtir sa machine de guerre. Sur le plan des principes, est-il envisageable qu'ils soient inquiétés ?

Si on veut faire un grand procès historique du type de Nuremberg, un Saddam Hussein combatif appuyé par ses avocats, dirait : « Messieurs, vous avez la mémoire un peu courte. C'est vous qui m'avez fourni des photos de reconnaissance aérienne dans la guerre contre

l'Iran, vous qui m'avez aidé à construire des armes chimiques, vous qui m'avez aidé à bâtir mon arsenal et depuis 1983, vous n'ignoriez plus rien de l'emploi des gaz et des armes chimiques.» Ceci dit, tous ceux qui ont vendu des armes à Saddam Hussein affirmeront que ce n'est pas parce qu'ils lui ont fourni du matériel militaire, qu'ils sont responsables des crimes que Saddam Hussein a pu commettre.

Quelles sont les cartes du futur procureur ?

Le procureur a de solides atouts en mains. L'ancien ministre des Affaires étrangères, Tarek Aziz, et bien d'autres personnages semblent prêts à témoigner contre Saddam Hussein. De surcroît, celui-ci avait tendance à écrire ses ordres en plusieurs exemplaires. J'ai moi-même vu un document où Saddam Hussein ordonnait l'annihilation de certaines catégories d'opposants. L'établissement des crimes, les preuves documentaires accumulées, les témoignages irréfutables - pensez à l'emploi des gaz chimiques à Halabja contre les populations civiles kurdes , tout cela est plus qu'accablant pour Saddam Hussein et je ne vois aucune raison pour que le procès s'éternise comme celui de Slobodan Milosevic.